

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION RELATIVE À L'EXAMEN DU PLAN DIRECTEUR
DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC (TEQ)**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0050](#), p. 13;
 - (ii) Pièce [B-0041](#), p. 9;
 - (iii) Pièce [B-0078](#) du rapport annuel 2017;
 - (iv) Pièce [A-0049](#), p. 9.

Préambule :

(i) Dans son rapport annuel 2017, à la référence (i), le Distributeur indique que le suivi du marché de l'éclairage efficace au marché résidentiel (2016 à 2018) est en cours, de même que l'évaluation de la transformation du marché des fenêtres et portes fenêtres Energy Star dans le secteur résidentiel.

(ii) Au dossier R-4011-2017, à la référence (ii), le Distributeur indique : « *La promotion de Fenêtres et portes-fenêtres se poursuit. Une évaluation des interventions du Distributeur dans ce marché est présentement en cours de réalisation afin de mesurer l'influence du Distributeur pour ces produits.* »

(iii) À la référence (iii), le Distributeur soumet que les résultats préliminaires de cette évaluation devaient être disponibles en mars 2018 et le rapport final en juin 2018.

(iv) À la référence (iv), le Distributeur indique, « *Étant en attente des conclusions de l'étude sur la transformation de marché de ce produit, laquelle devrait être disponible au début de l'année 2019, [...]* ».

Demandes :

- 1.1 En lien avec la référence (i), veuillez préciser le moment où l'étude sur la transformation du marché des portes-fenêtres et fenêtres a débuté.
- 1.2 Veuillez indiquer si les résultats préliminaires étaient disponibles en mars 2018, tel que prévu à la référence (iii).
- 1.3 Le cas échéant, veuillez indiquer si ces résultats préliminaires ont été inclus dans les prévisions du Distributeur à son PGEÉ 2019-2020 à la page 27 de la pièce [A-0049](#) déposée dans le dossier R-4057-2018, ainsi que dans les prévisions du Distributeur dans le Plan directeur à la page 4 de la pièce [B-0104](#).

1.4 Veuillez déposer le rapport d'évaluation sur la transformation du marché des fenêtres et portes-fenêtres.

2. **Références :** (i) Pièce [C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0020](#), p. 9;
(ii) Pièce [B-0104](#), p. 3 et 4.

Préambule :

(i) L'ACIG-AQCIE-CIFQ indique, dans sa preuve à la référence (i), comprendre que « *la mesure Éclairage est prévue par Hydro-Québec, mais les économies sont intégrées à la mesure « Sensibilisation Mieux Consommer » où il est indiqué une économie de 58,3 GWh* » ;

(ii) En référence (ii), le Distributeur présente ses prévisions d'économies d'énergie pour la mesure 47.8 *Programme Mieux Consommer* et indique que « *Les mesures éclairage et fenêtres et portes fenêtres font présentement l'objet d'une évaluation de transformation de marché* ».

Demandes :

2.1 Veuillez préciser si les économies d'énergie associées aux mesures Éclairage efficace, de fenêtres et portes fenêtres, de piscines efficaces et de produits économiseurs d'eau sont comptabilisées, pour chaque année du Plan directeur, dans la mesure 47.7 ou dans la mesure 47.8, à la référence (ii).

2.2 En ce qui a trait à la mesure 47.8, veuillez expliquer l'écart entre les économies d'énergie de 54,6 GWh attribuées pour l'année 2019, au dossier tarifaire R-4057-2018, et celles de 109,7 GWh attribuées chaque année du Plan directeur, à la référence (ii). Veuillez préciser si cet écart est justifié par une évaluation de transformation du marché.

2.3 Dans l'affirmative, veuillez indiquer pour quels produits.